

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
Association 1901 reconnue d'utilité publique
Association départementale des Alpes-Maritimes
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DE L'OCCE 06
MERCREDI 7 FEVRIER 2018
siège de l'association, 23 rue Canavèse – 06 100 NICE

L'assemblée générale a été convoquée dans les délais réglementaires.

La séance est ouverte à 16H45 par le président.

1. Pouvoirs : 97 écoles ont adressé pouvoir au Conseil d'administration **Doc annexé**

Par ailleurs, Ecoles représentés (par administrateurs) : Rothschild élémentaire, Port Lympia, Le Port, Bon Voyage, Jacques BOISSIER, St Sylvestre 2, Caucade, Nikaia, Fuon Cauda, Mont Boron

2. Administrateurs présents : Philippe De Azevedo, Eric Boule, Cathy Reutter, Martine Leloire, Brigitte Marzuk, Anne Guimonnet, Olivia Carletto, Jean-Claude Ranucci, Germain Guitard, Magali Mauer, Jean-Pierre Otto, Hélène Grimler, Delphine Perez, Robert Cherbedtjian,

3. Administrateurs représentés (pouvoirs remis à) : Jacques Jourdanet (à Robert Cherbedtjian) Julien Laneyrie (à Anne Guimonnet), Laurence Pruneaux (à Martine Leloire)

Invitée : Géraldine Moschetti, Olga Morin

Administrateurs excusés : Denis Olivier (formation)

L'Ag compte 16 % de mandats des adhérents présents ou représentés. Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Bureau de l'assemblée : Le bureau de l'AD06 est désigné comme Bureau de l'AG.

Président : Robert Cherbedtjian (président AD)

Assesseurs : Martine LELOIRE (vice présidente AD) – Philippe DE AZEVEDO

Secrétaire : Anne GIMONNET (secrétaire AD)

3. scrutateurs : Géraldine Moschetti et Anne Guimonnet sont scrutatrices.

4. l'ordre du jour (communiqué) et remis en séance est adopté.

Le président ouvre les travaux de l'AG à 16H45,

Le vote à mains levées est adopté. Le PV de l'Ag du 28 juin 2017

Le PV de l'Assemblée du 28 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Résolutions du Conseil d'administration soumises à l'AG du 7 février 2018

Le CR d'activité, (doc annexé) pour la gestion et l'administration de l'AD, porte en particulier sur :

- la clôture des comptes bancaires de classe
- l'organisation (procédures) des manifestations scolaires hors temps scolaires des coop
- la mise en place des outils numériques de gestion (comptabilité des coop)

Résolution 1

« L'Assemblée générale réunie le 7 février 2018 adopte le compte rendu d'activités 16 -17 »

Contre 0 abstentions 0 Pour : adoptée à l'unanimité

Résolution 2

Les adhérents ont disposé des documents (site) et remis en séance.

« L'Assemblée générale de l'OCCE 06, réunie le 7 février 2018 au siège de l'association :

- après avoir pris connaissance des documents relatifs aux comptes de l'association départementale pour l'exercice 2016-2017 (doc annexé) : bilan, compte de résultat, annexe comptable),

- après avoir entendu le rapport financier adopté par le Conseil d'administration pour l'exercice 2016-2017,

- après avoir entendu lecture par le président du cr de l'Audit réalisé par le Commissaire aux comptes pour les comptes du siège et du centre d'accueil pour l'exercice considéré,

- après avoir entendu lecture par le président du Rapport du Commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'association (siège et coopératives scolaires) ainsi que lecture du rapport spécial

sur les Conventions Spéciales, ([doc annexé](#))

- « prend acte du reclassement en fonds social des réserves antérieures, soit 818 600 € au 31 août 2016 ».

- « approuve les comptes de l'association pour l'exercice 2016-2017 et donne quitus au trésorier et au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2016-2017 ».

Contre 0 abstentions 0 Pour adoptée à l'unanimité

Résolution 3.

« L'Assemblée générale de l'OCCE 06, réunie le 7 février 2018 au siège de l'association décide comme suit l'affectation des résultats :

- 96 190 € au fonds social de l'association

- 35 910 € en reports à nouveau des coopératives scolaires »

Contre 0 abstentions 0 Pour : adoptée à l'unanimité

projet de budget 2018-2019 :

Exposé du trésorier et échanges

- Les charges de personnel et de structure, de fonctionnement du siège sont en réduction significative.
- Le montant des cotisations perçues par l'AD ne couvre que les salaires de personnel et frais de structures
- Ce budget est construit sur l'hypothèse d'une augmentation de 3 centimes de la part 06 de la cotisation (1,09), la part fédérale étant envisagée à hauteur de 1,11€.

Adoption pour « le recours au fonds propres -réserves- dans la construction du budget (pérenniser /développer les projets fédérateurs. Adopté.

Adoption pour le principe de recours à « des participations volontaires solidaires » : Adopté.

Résolution 4

Le trésorier, commente, document à l'appui ([cf.annexe](#)) le projet de budget

« L'assemblée générale se prononce favorablement pour le projet de budget 2018-2019 présenté, au nom du conseil d'administration, par le trésorier. Ce budget sera amendé et définitivement adopté lors de la réunion de l'assemblée départementale de Juin 2018 en fonction du budget fédéral qui aura été voté, notamment le montant de la cotisation fédérale, lors de l'AG fédérale de Tours.

Contre 0 abstentions 0 Pour adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant traité, le président a clôturé l'assemblée générale à 18H15 .

Robert CHERBETDJIAN , président de séance

Assesseurs Martine LELOIRE , Philippe DE AZEVEDO ,

Secrétaire : anne Guimonnet

Scrutatrices : Anne Gumonnet, Géraldine moschetti.

En pages annexes : rapport du trésorier

Constituent les documents du compte rendu exhaustif de l'assemblée générale annexés au PV de l'AG du 7 février 2018

Rapport d'activités

Rapport financier

Compte rendu de l'audit des comptes du siège

Bilan , compte de résultat siège, Annexe comptable

Bilan consolidé, compte de résultat, annexe comptable

Rapport du commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Analyse du Projet de budget 2018-2019

RAPPORT FINANCIER AD06
du trésorier départemental
Exercice 2016-2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégant les CRF reçus.

Le bénévolat des mandataires est estimé à 20 300 heures soit l'équivalent de 11 personnes en équivalent temps plein

Celui des élus du siège départemental, est estimé à 4800 heures, soit environ 2,6 personnes en équivalent temps plein

Le Conseil d'Administration est composé de 19 membres en 2016-2017.

Les administrateurs se sont réunis à 6 reprises au cours de l'exercice.

Le Bureau départemental s'est réuni à 11 reprises.

Deux assemblées départementales ont été réunies : AG financière du 1^{er} mars 2017 et Assemblée départementale pédagogique du 28 juin 2017

1.1 Siège de l'association

Les produits du siège se sont élevés à 380 179 € pour l'exercice clos contre 434 728 € pour l'exercice précédent.

La cotisation des familles s'est élevée à 2,15€ par coopérateur contre 2,10€ par coopérateur pour l'exercice précédent.

Le résultat du Siège s'est élevé à -96 190 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Deux secteurs contribuaient jusqu'alors à financer la structure en emplois de l'AD.

Les grands projets construits en partenariat ont été annulés (sécurité).

Les charges sont en baisse de 14% par rapport à l'exercice précédent.

Les produits sont en baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent.

Des résultats exceptionnels ont permis de contenir le déficit.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

564 coopératives et foyers sur les 588 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

Ressources des coopératives agrégés	5 482 517 €
<i>dont subventions encaissées</i>	298 233 €

Trésorerie à la clôture	1 913 922 €
-------------------------	-------------

Compte tenu d'une sommation des CRF à 5 482 517 €, le produit moyen par coopérateur est estimé à 62,70 € par coopérateur.

2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 91 173 contre 90 771 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à 588 contre 591 pour l'exercice précédent.

3. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

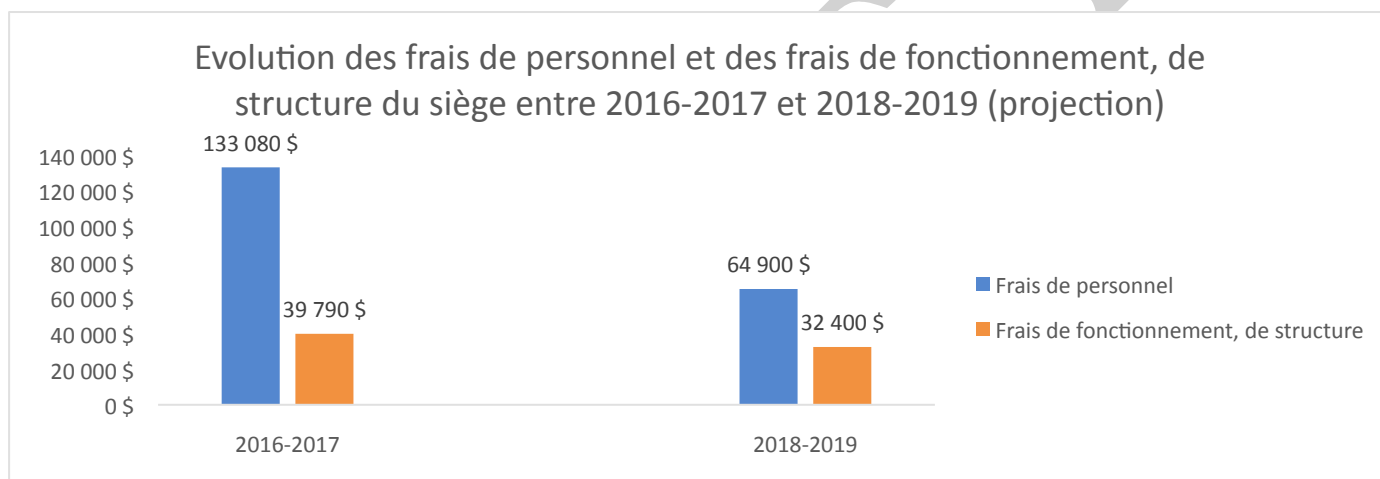
2 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au regard de la réduction du champ d'activités évoqué, l'AD s'est donné trois ans pour réorienter certains secteurs (investir le champ des parcours artistiques) et revenir vers l'équilibre financier en 2018-2019 (accompagnement des personnels du siège dans leurs possibles projets de reconversion).

Au cours de l'exercice 2017-2018, la masse salariale sera sensiblement réduite pour tendre à un résultat de trésorerie équilibré : le budget initial voté en AG 2017 prévoyait un déficit global de -77 500 €. Le déficit estimé à ce jour serait ramené à - 45 000 €.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'échéance du bail emphytéotique (fin 2018) pour le centre d'accueil mettra fin aux charges de maintenances et d'amortissement.



Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice 2018-2019 fait apparaître un résultat équilibré. Les projets de l'AD en matière de pratiques culturelles et artistiques feront l'objet de demandes de financements institutionnels ou d'un recours aux fonds propres (réserves).

Des préoccupations fortes demeurent à propos des charges imposées par La Banque Postale : importants prélèvements prévus sur le compte de l'AD liés au volume des opérations conduites par les mandataires. Des négociations sont en cours sur ce sujet qui impacte d'autres AD.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

Le résultat du siège départemental, soit - 96 190 € au fonds associatif.

Le résultat des coopératives sommées, soit - 35 910 € dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président
R.CHERBETDJIAN

Le Trésorier
Ph. DE AZEVEDO